

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE - RENDU DE SEANCE

[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26/02/2015]

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s’est réunie le 26 février 2015 à l’Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 23 du 20 mars 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Dominique Alba, M. François Brugel, M^{me} Sandrine Charnoz, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

EXCUSÉS

M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Karen Bowie, M^{me} Catherine Bruant, M. Pierre Casselle, M. Yves Contassot, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Charlotte Hubert, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Soline Nivet.

ORDRE DU JOUR

DÉBAT

42, rue de la Santé (14^e arr.)4

REPORTS DES LISTES PRÉCÉDENTES

349, rue de Belleville et 1, rue du Léman (19^e arr.).....9

38b-40, rue du Louvre (01^{er} arr.).....12

11, rue Copernic (16^e arr.).....16

PERMIS

26, rue de l’Échiquier (10^e arr.)19

193-199, rue Marcadet (18^e arr.)23

SUIVI DE VŒU

30, rue d’Enghien (10^e arr.)27

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

133, boulevard Diderot (12^e arr.).....30

120-124, rue de Saussure et 37-39, rue Marie-Georges Picquart (17^e arr.).....30

32-34, avenue de la Porte de Clignancourt (18^e arr.).....30

8-12, passage de Crimée (19^e arr.).....31

23, rue de Meaux (19^e arr.).....31

Communications sur la Prison de la Santé

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 29 janvier 2015.

PRÉSENTATION

En 1898, l'ouverture de la prison de Fresnes initie un ample mouvement de fermeture des prisons parisiennes, au point qu'en 1973, la disparition de la prison de la Petite-Roquette fait de la maison d'arrêt pour hommes de la Santé le dernier vestige carcéral de la capitale.

Quasi contemporaine de l'ouverture, en 1859, du boulevard Arago qu'elle longe, la décision de construire une nouvelle maison d'arrêt dans l'enclos de la Santé (ancien enclos de la Charbonnerie) est prise entre 1860 et 1862, afin de remplacer la vieille prison des Madelonnettes dans le Marais.



Ci-dessus : extrait du plan local d'urbanisme.

Sur ce terrain de presque trois hectares, le jeune architecte municipal et grand prix de Rome Émile Vaudremer (1829-1914) va aménager une prison innovante, longtemps considérée comme un modèle de conception pénitentiaire, synthèse de deux des doctrines alors en cours sur la question de l'enfermement.

La première est illustrée par le principe du plan « panoptique », théorisé en Angleterre par les frères Bentham en 1786, puis expérimenté en Pennsylvanie. La disposition vise à obtenir, par son isolement, l'amendement du détenu « mis en présence de lui-même ; forcé d'écouter sa conscience » (G. Blouet, 1843). Les prisons de la Petite-Roquette (1830) et de Mazas (1850) en reprennent le principe.

La seconde conception, expérimentée à la prison d'Auburn aux États-Unis, prévoit des travaux en ateliers collectifs de jour et l'isolement nocturne.

Vaudremer, exploitant la pente du terrain, conçoit une prison



Maison d'arrêt et de correction, rue de la Santé. Paris (13^e arr.). Gravure. (© musée Carnavalet / Roger-Viollet).



Façade sur la rue de la Santé (extrait de la *Monographie de la maison d'arrêt et de correction pour hommes* par M. Émile Vaudremer, architecte, Paris, 1879).

pour mille détenus selon un plan qui sépare les prévenus occupant le quartier « haut » des condamnés du quartier « bas ». Introduit, depuis la rue de la Santé, par un ensemble bâti isolé du reste de la prison et réservé à l'administration, le quartier bas est conçu selon la logique du panoptique et voit les prisonniers isolés de jour comme de nuit dans quatre bâtiments, au centre desquels se trouve une rotonde de surveillance. Des préaux de promenade occupent les vides entre les constructions.

Le quartier haut accueille les condamnés sur le principe « auburnien » : isolés dans leurs cellules durant la nuit et réunis en ateliers le jour. Disposés autour de deux cours, les bâtiments abritent des cellules de 3,60 m sur 2 m, qui bénéficient d'un éclairage au gaz, d'un chauffage central et d'une évacuation des eaux usées.

Assurant la liaison des deux quartiers, le bâtiment central a d'abord abrité la chapelle des prévenus et l'infirmerie, puis l'hôpital central des prisons de la Seine, qui recevait les détenus malades de toutes les prisons de Paris.

L'édifice, cerné de murs de 8 mètres de haut, a longtemps été considéré comme un modèle d'architecture et de conception pénitentiaires. Le plan juxtapose deux types de fonctionnements carcéraux ; le seconde œuvre crée un confort nouveau à l'époque ; le choix de la pierre meulière transforme un souci d'économie en choix plastique et assure la cohérence de l'ensemble.

En 1892, un nouveau bâtiment est construit pour les forçats en transit, les condamnés à mort et les détenus politiques. Les bâtiments du quartier haut sont surélevés d'un étage et reçoivent des rotondes d'angle. En 1923, on aménage un second bâtiment de trois étages renfermant 42 cellules.

En 1946, la prison initialement conçue pour mille prisonniers en abrite plus de cinq mille. De gros travaux sont réalisés jusque dans les années 1960-1970 pour remettre en état les bâtiments vétustes. La prison compte alors environ 3 400 détenus. À partir des années 2000, elle n'est plus occupée que de nuit, par une centaine de personnes en semi-liberté.

Aujourd'hui, la décision de conserver cet équipement a été prise, sur la base d'un programme pour 800 détenus. Le groupement de concepteurs et de constructeurs propose les dispositions suivantes :

L'ENCEINTE

Le mur est conservé sur toute sa longueur. La section, le long de la rue Messier, serait percée d'une dizaine de baies. Côté rue de la Santé, le portail monumental est conservé, mais une nouvelle entrée serait créée à sa gauche pour aménager un sas de sécurité plus opérant.

LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE L'ADMINISTRATION

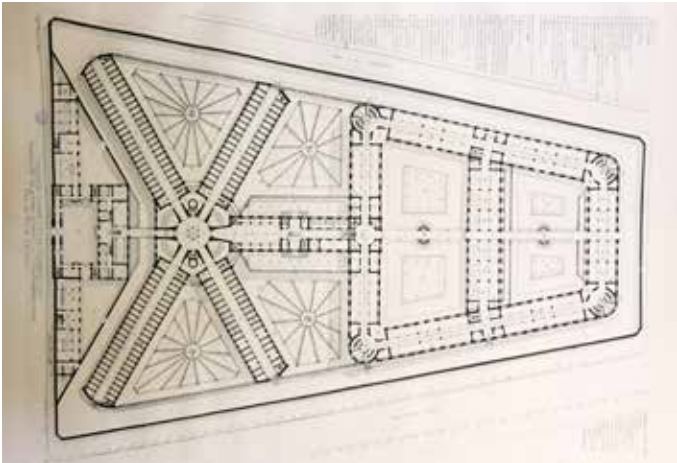
Dans l'axe de l'entrée monumentale, le bâtiment principal de l'administration serait réhabilité. Seul le rez-de-chaussée à arcades des deux ailes de la cour d'honneur serait conservé, leur premier étage étant démoli et remplacé par deux nouveaux étages carrés, d'expression plus contemporaine.



Vue du portail d'entrée en 1939 (© LAPI / Roger-Viollet). À sa gauche, un nouvel accès serait percé.



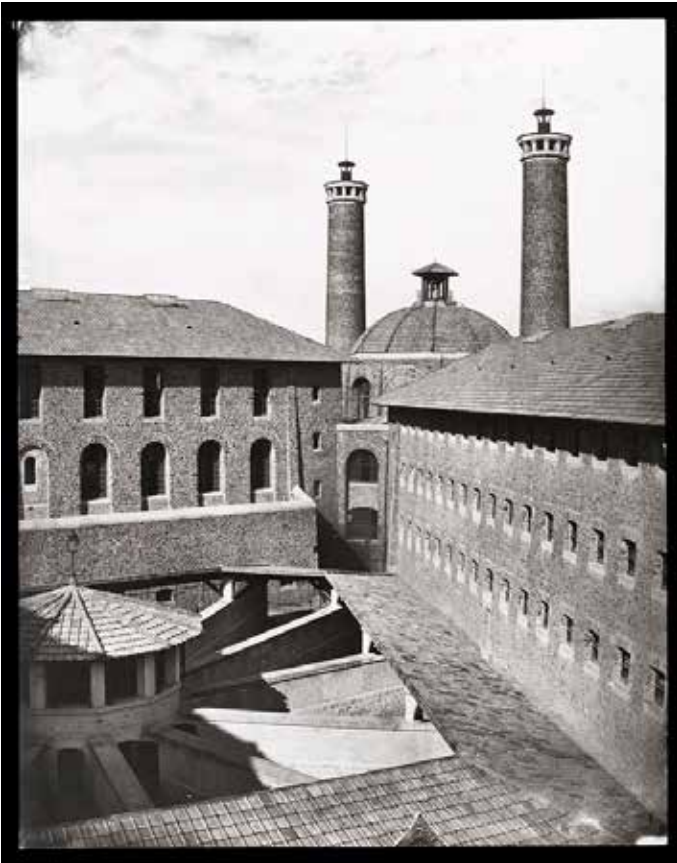
Vue de la partie ouest du mur d'enceinte, à l'angle des rues Jean Dolent et Messier (visite de la prison de la Santé le 10 septembre 2014 ©Mairie de Paris/Henri Garat).



Plan du rez-de-chaussée (extrait de la *Monographie de la maison d'arrêt et de correction pour hommes* par M. Émile Vaudremer, architecte, Paris, 1879). Les cours de la partie droite ont été partiellement loties.



Vue à vol d'oiseau vers 1930 en direction du nord (© Albert Harlingue / Roger-Viollet). Les bâtiments ont déjà été surélevés d'un étage.



Vue vers 1870 du bâtiment central à gauche et d'une aile de cellules à droite de la rotonde où se trouvait la chapelle des condamnés (cliché de Charles Marville, reproduction BHVP, 1975). Les cheminées ont été en partie arrasées.

LA RÉNOVATION DU « PANOPTIQUE »

La rotonde centrale serait conservée, de même que les corps de bâti des quatre ailes rayonnantes, et leurs toitures. Les refends séparant les cellules seraient eux aussi conservés et adaptés à la transformation de certaines d'entre elles en une salle de douche partagée entre les occupants des cellules mitoyennes. Le vide central formant nef dans chaque corps de bâti serait conservé, mais les coursives métalliques seraient reconstruites et élargies.

Les façades seraient modifiées par l'occultation partielle des baies des cellules transformées en salles d'eau. Par ailleurs, les fenêtres des cellules individualisées seraient agrandies par abaissement des allèges.

LA DÉMOLITION PUIS RECONSTRUCTION D'UN NOUVEAU QUARTIER HAUT

L'ensemble du quartier haut, y compris le bâtiment central assurant la liaison avec le panoptique, serait démoli. Il serait reconstruit sur un plan-masse symétrique ouvert, distribué de part et d'autre d'un bâtiment central. Sur les deux niveaux d'un socle d'équipements sportifs, logistiques et sociaux, deux longues ailes à redans de quatre étages seraient implantées à distance du mur d'enceinte conservé.

La pointe de l'îlot recevrait trois corps de bâtiments destinés à l'habitation en semi-liberté et accessibles aux familles depuis la rue Messier.

DISCUSSION

La Commission a demandé à revoir ce projet déjà présenté lors de la précédente séance. Elle critique le fait, qu'en raison d'un délai d'instruction très court ce dont elle n'avait pas été informée, le permis ait été, entre-temps, délivré avec un avis favorable de la ville de Paris. Elle regrette de ne pas avoir été saisie du dossier au stade de sa faisabilité et ne comprend pas pourquoi l'étude historique réalisée sur cette adresse ne lui a pas été communiquée.

Un membre juge la rénovation très destructive au regard de l'intérêt patrimonial du lieu et de sa qualité architecturale. Le programme prévoit en effet la suppression de l'axe principal de panoptique, qui ne sera conservé qu'en partie et au prix d'un certain nombre d'altérations, ainsi que la démolition de la plupart des bâtiments situés dans la partie haute du site. Il critique le caractère banal de l'architecture de remplacement dont le béton blanc non texturé sera rapidement à reprendre. Il relève également les modifications apportées au mur de clôture en pierre meulière qui sera percé, sur un des côtés de la prison, de grandes saignées verticales transparentes appelées, très vraisemblablement, à être obturées rapidement. Un autre

Dessin montrant l'état d'origine d'une cellule (extrait de la *Monographie de la maison d'arrêt (...)*, Paris, 1879).



Vue d'une cellule du quartier bas le 2 mai 1944 (cliché Préfecture de Police, extrait de *L'impossible photographie ...*, 2010).



Vue d'une cellule en 1986 (cliché Derrick Ceyrac, extrait de *L'impossible photographie ...*, 2010).



membre revient sur ces différents points. Il relève que le choix d'une architecture blanche est contraire au parti d'origine comprenant le choix d'un matériau coloré et texturé. Il pense également que si le projet de percement devait être maintenu, il serait préférable de remplacer la fraction du mur concerné, par un mur neuf spécialement étudié pour intégrer le nombre d'ouvertures nécessaire.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 février 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a débattu du projet de réhabilitation et de reconstruction de la maison d'arrêt de Paris La Santé qui lui a été présenté le 28 janvier dernier par le directeur de l'agence publique pour l'immobilier et la justice (APIJ) et la représentante de la Société Quartier Santé.

La Commission indique en introduction qu'elle n'a pris, précédemment, aucun vœu sur ce dossier et regrette vivement de ne pas avoir été informée du projet au stade de sa faisabilité. Elle souhaite néanmoins exprimer son avis sur le programme présenté :

1. La Commission aurait souhaité une conservation plus large de l'ensemble panoptique, regrettant en particulier la démolition de l'aile faisant liaison entre les quartiers haut et bas.
2. Concernant les nouveaux bâtiments du quartier haut, la Commission estime que le choix d'une tonalité claire et d'une écriture banalisée contredit le parti de l'architecte Vaudremer d'un édifice unifié par l'emploi généralisé de la pierre meulière et d'un vocabulaire spécifique à sa dimension carcérale.
3. La Commission, si elle se réjouit de voir pérennisé le haut



Vue actuelle des coursives du quartier bas (visite de la prison de la Santé le 10 septembre 2014 © Mairie de Paris/Henri Garat).



Perspective projetée des nouvelles coursives du quartier bas rénové (© Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes).

mur aveugle qui contribue à l'identité de l'édifice, indique cependant que le percement de huit grandes ouvertures prévu dans cet ouvrage sur la rue Messier paraît excessif, même si elle en comprend le principe fonctionnel.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- Émile Vaudremer, *Monographie de la maison d'arrêt et de correction pour hommes construite à Paris, rue de la Santé (14^{me} arrondissement)*, Paris, 1872.
- Félix Narjoux, *Paris, monuments élevés par la ville : 1850-1880*, Paris, éd. Vve A. Morel, 1880-1883.
- Foucart Bruno, « Architecture carcérale et architectes fonctionnalistes », *Revue de l'art*, 1976, n°32, p. 37-56.
- Alice Thomine, *Émile Vaudremer 1829-1914*, Paris, Picard, 2004.
- Catherine Tambrun et Christel Courtois (dir.), *L'impossible photographie : prisons parisiennes 1851-2010*, cat. d'exposition, Paris, Paris musées, 2010.
- Caroline Soppelsa, *Maison d'arrêt de Paris la Santé*, synthèse de l'essai historique commandé par l'Agence publique pour l'Immobilier de Justice, 2014.



Vue projetée des constructions nouvelles destinées à l'accueil des familles et des détenus en semi-liberté, accessibles par les nouveaux percements depuis la rue Messier (© Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes).



Vue projetée depuis le boulevard Arago (© Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes).



Vue projetée à vol d'oiseau (© Pierre Vurpas et Associés Architectes, AIA Architectes). Au premier plan, les bâtiments administratifs seraient surélevés. Au fond, projet du nouveau quartier.

[349, RUE DE BELLEVILLE ET 1, RUE DU LÉMAN (19^E ARR.)]

Démolition d'un petit immeuble de l'ancien village du Pré-Saint-Gervais

Pétitionnaire : M. GREGORY, Urman
SCI VIGNON
PC 075 119 14 V 0047
Dossier déposé le 27/11/2014
« Construction d'un bâtiment de 2 à 8 étages à usage d'hôtel de tourisme (50 chambres) et de commerce avec végétalisation des 3 terrasses après démolition totale d'un ensemble immobilier de 2 bâtiments.
SHON démolie : 495 m² ; SHON créée : 2 132 m² ».

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

L'actuel n° 349, rue de Belleville appartenait à une courte séquence d'immeubles (depuis le n° 341) qui formait le front bâti de la place des Trois-Communes du côté du Pré-Saint-Gervais (dont il dépendait jusqu'à l'annexion). La parcelle et son organisation générale se repèrent dès 1840 : un bâtiment principal sur la rue, double en profondeur, est suivi par un jardin, bordé à l'est par une aile simple en retour sur l'actuelle rue du Léman. Ces dispositions sont confirmées par les archives dressées au moment de l'annexion de la commune du Pré-Saint-Gervais. L'immeuble appartient à cette date au tenancier du « cabaret ayant billard » qui occupe la boutique de droite, à l'angle des deux voies, à proximité immédiate de la barrière. Cette situation privilégiée conduit sans doute le propriétaire à agrandir l'immeuble en le surélevant d'un



Extrait du plan local d'urbanisme.



L'entrée de la rue Belleville au début du XX^e siècle. À droite, l'immeuble concerné dans son état 1840 surélevé en 1875.



Vue de l'immeuble dans les années 1950, après le ravalement qui a fait disparaître ses modénatures du XIX^e siècle.



Vue actuelle de l'immeuble.

étage, en l’agrandissant d’une pièce sur le jardin et en reliant les deux corps de bâtiments entre eux en 1875-1876. C’est l’état général qui traverse le XX^e siècle, attesté par une carte postale du début du siècle qui montre l’immeuble avant son ravalement. On distingue des pilastres d’angle aux 1^{er} et 2^e étages, des fausses baies persiennées et une modénature correspondant tout à fait à une construction de 1840. Le niveau de surélévation est lui aussi clairement lisible. Probablement juste après la Seconde Guerre mondiale, un ravalement gomme tous les traces extérieures de son ancienneté. En 2004, l’immeuble est lourdement rénové (avec notamment une petite extension sur jardin et la création d’un toit-terrasse au 3^e étage). Dans son état actuel, outre son gabarit qui n’a pas changé depuis 1875, l’immeuble conserve un berceau de cave ancien et l’escalier datant de la surélévation. Malgré ces évolutions, le bâtiment participe encore aujourd’hui de la séquence cohérente basse de l’ancienne place des Trois-Communes (renforcée par la reconstruction sur deux niveaux seulement de l’école voisine en 1999-2000). Toutefois, à l’est, les immeubles en brique du boulevard Sérurier

ont interrompu son lien direct avec la porte des Lilas et introduit une nouvelle échelle. La démolition totale de cet ensemble est demandée pour élever un immeuble à plein gabarit (R+8) sur l’ensemble de l’emprise, à usage d’hôtel de tourisme (50 chambres). **DISCUSSION** La discussion porte sur le principe de la démolition de l’immeuble et sur l’échelle du bâtiment qui serait construit à son emplacement par rapport aux édifices mitoyens. Les membres, s’ils acceptent cette démolition en raison de la vétusté et des modifications apportées sur le bâtiment d’origine, divergent en revanche en ce qui concerne la hauteur du nouvel immeuble le remplaçant. Certains l’acceptent tandis que d’autres la jugent excessive tant par rapport à l’immeuble des années Trente occupant l’angle du boulevard Sérurier, plus bas de deux niveaux, qu’en comparaison des différents bâtiments composant la séquence d’entrée de la rue de Belleville, côté impair. Différentes opinions s’expriment à ce sujet : un membre n’hésite pas à suggérer que le

pétitionnaire envisage une construction à plein gabarit. Un autre souhaite que cette question du gabarit soit posée pour l’ensemble de la séquence bâtie, sachant qu’un surhaussement de l’école mitoyenne de l’immeuble pourrait être envisagé. Un dernier, enfin, demande à ce que la hauteur du nouvel immeuble soit établie en tenant compte de la nécessité d’établir une transition entre la construction projetée et les immeubles voisins. La direction de l’urbanisme ayant fait état d’un nouveau projet montrant une construction dont l’élévation se termine en gradins, la Commission marque une préférence pour ce nouveau dessin directement en rapport avec le traitement sommital de l’immeuble occupant l’angle du boulevard Sérurier. Interrogés par le Président, les membres se prononcent par ailleurs en majorité pour la hauteur R+8 initialement proposée. **RÉSOLUTION** La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 février 2015, à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard

Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d’un immeuble de l’ancien village du Pré-Saint-Gervais qui serait remplacé par un hôtel de tourisme. La Commission accepte le principe de la démolition totale de l’immeuble, dont les façades ont été lourdement altérées en 2004, et son remplacement par une construction s’élevant à R+8. La Commission prend connaissance, en séance, d’une nouvelle version de la construction remplaçant l’immeuble à démolir. Elle accepte cette proposition au regard de son traitement sommital en gradins qu’elle estime plus en accord avec l’immeuble voisin, à l’angle du boulevard Sérurier.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE
- Archives de Paris : DQ³⁸ 1103, D³P⁴ 102, D⁵P² 111, CN/40.
- Archives nationales : N III Seine 127.



Vue actuelle du jardin depuis l’immeuble principal.



Vue actuelle depuis le fond du jardin vers l’immeuble principal.



Vue actuelle du départ de l’escalier principal.



Insertion du projet, vu depuis la porte des Lilas (© Mac-architecture).

[38B-40, RUE DU LOUVRE (01^{ER} ARR.)]

Suppression des structures rayonnantes d'un ancien hôtel de voyageurs du Second Empire

Pétitionnaire : Mme SAGNES DUPONT, Brigitte
PARIS BOULEVARD 2
PC 075 101 14 V 0028
Dossier déposé le 10/10/2014
« Réhabilitation d'un bâtiment de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sol, sur rues et cour intérieure, à usage de commissariat de police conservé, de bureau et de commerce partiellement permutés, d'une loge de gardien, transformée en bureau et commerce avec construction d'une verrière en surplomb de la cour après suppression de la gaine d'ascenseur, modification des liaisons verticales, démolitions partielles de planchers du 1^{er} sous-sol au 5^e étage, restauration de la façade sur rue et ravalement côté cour avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, modification d'une partie des devantures, réfection de la couverture et des souches de cheminées, création de châssis de désenfumage et modification de l'édicule d'ascenseur en toiture.

SHON supprimée : 535 m² ; SHON créée : 324 m² ; surface du terrain : 1 514 m² ».

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Immeuble îlot post-haussmannien, à l'angle des rues du Louvre et Berger, encadrant avec le 42 le bâtiment de la bourse du Commerce rue de Viarmes. Ordre monumental des façades ainsi que des combles. Traitement d'angle par une tourelle.»

PRÉSENTATION

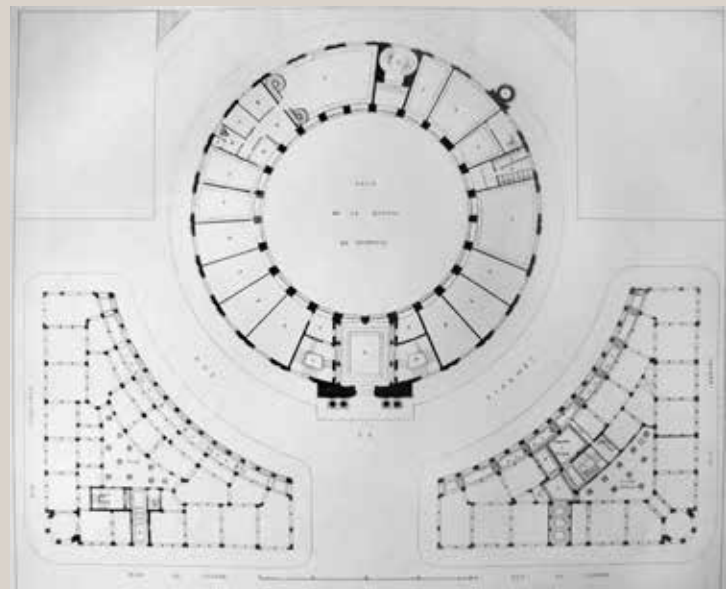
L'ouverture de la rue du Louvre au nord de la rue Saint-Honoré (décidée dès 1860) correspond à la reconstruction de la Bourse de commerce (1885-1889) et s'inscrit dans une

opération urbaine de requalification du quartier ouest des Halles. L'architecte Henri Blondel (1821-1897) élève ainsi deux immeubles-îlots triangulaires dans une composition axée et centrée sur la nouvelle Bourse, d'aspect parfaitement identique, mais proposant deux programmes bien distincts : un immeuble de rapport à gauche et un hôtel de tourisme à droite, les deux sur un socle commercial. Comme pour tout immeuble haussmannien, cette superposition de programme correspond à une structure différenciée, assurée à l'entresol et au rez-de-chaussée par des poteaux en fonte surmontés de profilés métalliques situés au droit des refends et allant de façade à façade. Ce principe constructif, mis en évidence par la campagne de sondages réalisée, constitue un élément particulier de l'immeuble type haussmannien, dont la structure est par ailleurs constituée de murs porteurs. Henri Blondel, à cette époque, a déjà construit de nombreux immeubles de rapport, notamment place de l'Opéra ainsi que l'hôtel Continental (1876) dans lequel on retrouve un couloir de circulation établi en façade et distribuant une, deux ou trois cellules type, séparées par des refends, mais susceptibles d'être associées selon le niveau de confort souhaité. Utilisé comme hôtel de tourisme jusqu'en 1939, l'immeuble

de la rue du Louvre est transformé ensuite en ensemble administratif par le ministère des Finances avant d'être occupé dans les années 1990 par une des directions de la ville de Paris (services de la voirie). D'un point de vue architectural, le bâtiment est marqué par la modification profonde de la séquence d'entrée, la démolition de l'escalier principal et, de façon générale, par la banalisation des espaces. Seuls quelques sondages pourraient permettre de vérifier s'il reste encore quelques décors. Aujourd'hui, l'immeuble fait l'objet d'une opération de bureaux en blanc avec comme objectif, l'obtention du label BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) et la certification BBC (Bâtiments Basse Consommation). D'un point de vue architectural, cela se traduit par l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment et une flexibilité maximale des surfaces. Le projet propose ainsi une intervention sur l'enveloppe avec réfection de la toiture et restauration des menuiseries selon leur dessin d'origine ainsi que la livraison de plateaux libres. Toutefois, les plans montrent que la structure d'origine de l'immeuble composée de refends rayonnants autour du noyau central de la cour et correspondant à la subdivision



Extrait du plan local d'urbanisme.



Plan d'aménagement autour de la Bourse du commerce réalisé par H. Blondel montrant les deux immeubles de la rue du Louvre (publié dans *La Construction moderne*, 1889).



Vue actuelle de l'angle des rues du Louvre et Berger.



Vue actuelle à l'angle des rues du Louvre et Adolphe Julien.

Ci-contre, de gauche à droite :

- accès à l'immeuble et entrée de l'ancien hôtel de voyageurs depuis la rue du Louvre
- séquence d'entrée modifiée par la suppression du grand escalier pour l'installation des services administratifs
- couloir type d'un étage courant du bâtiment



Vue actuelle de l'escalier qui a remplacé le grand escalier d'origine.



Vue actuelle des espaces de circulation.

des chambres du programme initial, semble encore en place.

DISCUSSION

La discussion porte sur la suppression des structures radiales présentes dans l'immeuble et qui disparaissent dans le projet. Les membres s'accordent pour relativiser l'intérêt d'une conservation de ces cloisonnements intérieurs qui ont été probablement modifiés à plusieurs reprises. Ils insistent en revanche pour que l'on veille à laisser en place les souches de cheminées et que les éléments de décor intérieur qui auraient été préservés soient sauvés.

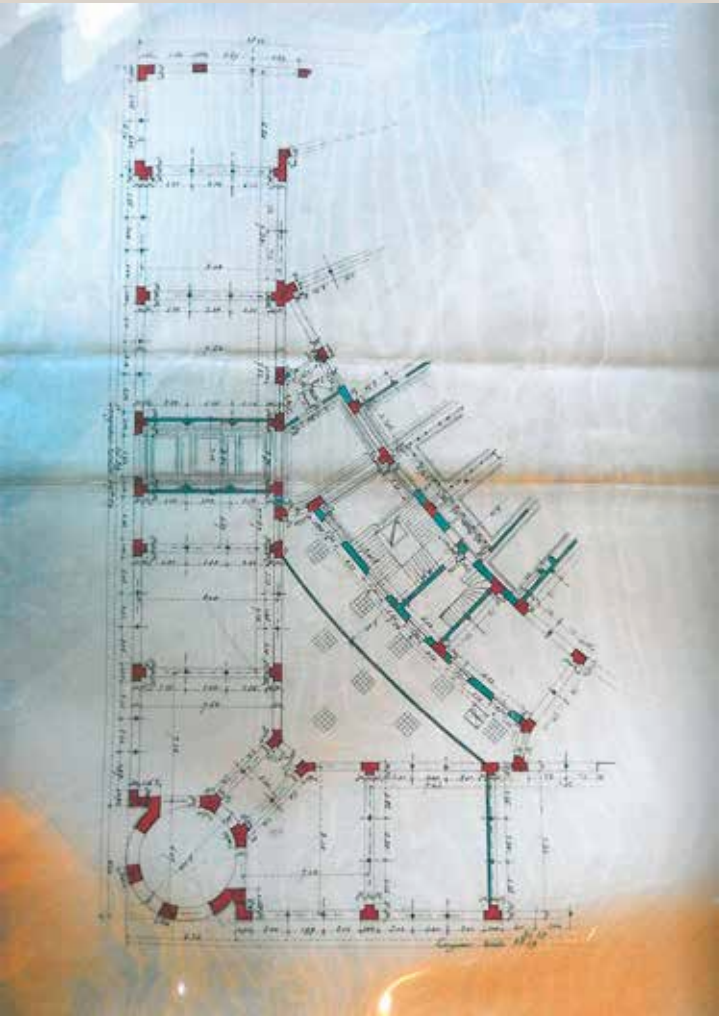
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 février 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation d'un immeuble de bureaux dont les structures rayonnantes seraient supprimées à tous les étages afin de créer des plateaux libres. La Commission note que la distribution intérieure des différents niveaux de l'immeuble a beaucoup évolué depuis sa construction et qu'il n'y a pas lieu de demander la conserva-

tion des cloisonnements actuels. Elle souhaite en revanche que soient préservés tous les éléments de décor anciens qui pourraient avoir été conservés et qui seraient redécouverts à l'occasion des travaux.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- « La Bourse de commerce à Paris », *La Construction moderne*, 28 décembre 1889, p. 136, pl. 23 à 25.
- GRAHAL, *Étude historique et documentaire*, septembre 2014.
- Studios architecture, notice explicative : sondages, 6 février 2015.
- Hôtel Continental :
 - *Le Moniteur des architectes*, Paris, XIIIe vol., 1879, p. 128 et 191, pl. 37 et 56.
 - *Encyclopédie d'architecture*, Paris, IXe vol., 1880, p. 53.
 - *Continental Hôtel's guide*, Paris, Société fermière de l'hôtel Continental, 1926.
 - René Héron de Villefosse, *Histoire et tradition de l'hôtel Inter-Continental à Paris*, Bellegarde, héliogravure Scop-Sadag, 1979.



Plan du rez-de-chaussée d'origine montrant la séquence d'entrée et le grand escalier (archives de Paris).



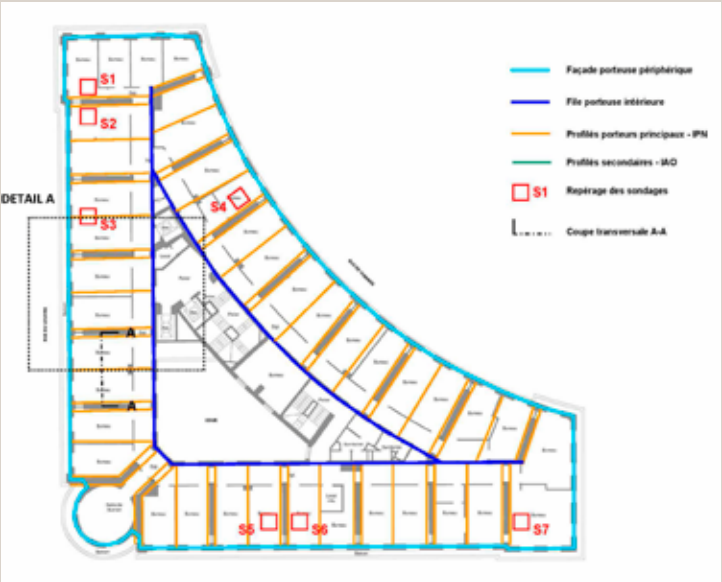
Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Studios architecture).



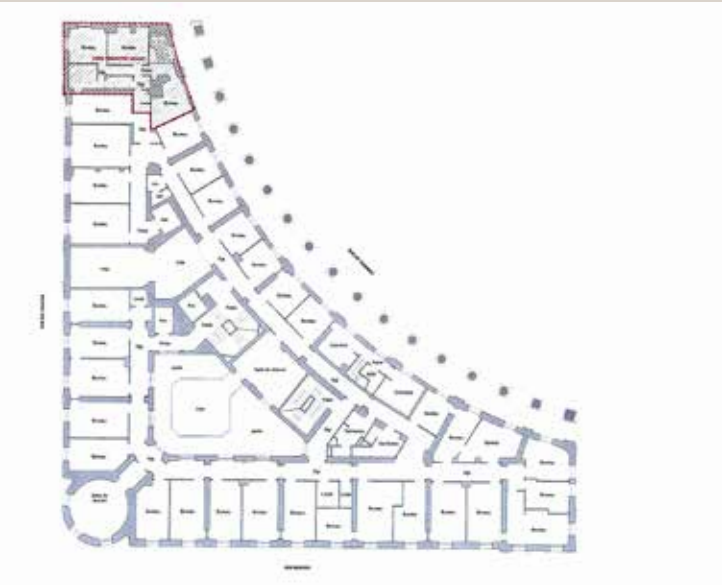
Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Studios architecture).



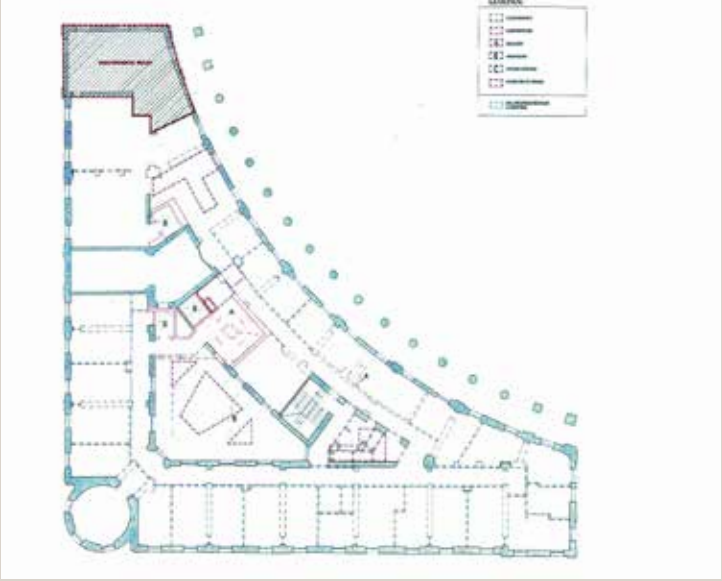
Vues actuelles des sondages réalisés montrant une structure métallique au droit des refends (sondages réalisés au R+1 © Studios architecture).



Structure du bâtiment et plan de repérage des sondages réalisés par la maîtrise d'ouvrage au R+1 (© Studios architecture).



Plan de l'entresol, état existant montrant la structure d'origine (© Studios architecture).



Plan de l'entresol, état projeté montrant les démolitions (© Studios architecture).

[11, RUE COPERNIC (16^E ARR.)]

Surélévation et transformation d'un ancien bâtiment de commons

Pétitionnaire : Mme BLET, Anne

SARL 5B

PC 075 116 14 V 0054

Dossier déposé le 28/10/2014

« Extension avec surélévation d'un étage et création d'un niveau de sous-sol d'un pavillon de 1 étage, sur impasse privée, après démolition de la toiture et du plancher du rez-de-chaussée, modification et ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures.

SHON supprimée : 34 m² ; SHON créée : 141 m² ; surface du terrain : 115 m² ».

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Hôtel particulier construit par l'architecte Paul-Casimir Fou-

quiau en 1888 abritant actuellement l'ambassade du Venezuela. À l'arrière, donnant sur l'impasse Lamier, se trouvent les commons de l'hôtel construits en briques polychromes. La cour, entre les deux ailes des commons, est couverte d'une grande verrière de la fin du XIX^e siècle servant probablement à abriter les chevaux. Une fontaine en céramique se trouve au fond de la cour. Le porche d'entrée sur la rue Copernic est orné d'un grand mascarón de même que la plupart des baies. La disposition de cet hôtel, ouvrant sur rue et sur une impasse, permet comme rarement, de disposer d'une vue à la fois sur la façade noble et sur les commons traités d'une façon plus économique mais avec un soin évident. »

PRÉSENTATION

L'hôtel particulier, construit en 1888 par l'architecte Paul-Casimir Fouquiau sur la rue Copernic, a été complété, en 1895, par deux ailes de commons établies par l'architecte Henri Couture à l'extrémité du jardin, de part et d'autre d'une cour couverte vitrée ouvrant sur le passage commun situé à l'arrière. Élevé sur un rez-de-chaussée à usage d'écurie et de remise, le premier étage de droite communiquait alors avec le jardin de l'hôtel. L'architecture des bâtiments est homogène, d'aspect domestique et sans toiture visible - la couverture à faible pente étant dissimulée derrière une balustrade (l'aile de gauche a été surélevée avant la mise en place de la protection au titre du PLU). Les deux façades ont un dessin identique et présentent cinq travées de face à gauche et deux, du côté droit, les pavillons se retournant symétriquement sur la cour d'accès par trois travées. Chaque ensemble, cantonné de pilastres et rythmé de bandeaux, est décoré de bandes horizontales constituées de briques polychromes, les linteaux des baies étant habillés de briques vernissées bleu sombre. Le dispositif, très simple et d'une volumétrie com-

patible avec l'étroitesse de la voie, permet d'échapper, grâce aux vues vers la cour ouverte, au vis-à-vis sur le passage (l'accès ouvert en façade n'existait pas à l'origine).

Le projet d'extension du bâtiment de droite, consécutif à une division foncière, vise aujourd'hui à créer deux niveaux supplémentaires et à ajouter un sous-sol habitable, en démolissant le plancher du rez-de-chaussée qui serait reconstruit plus haut. Les différents niveaux et le comble brisé ajouté seraient accessibles par un nouvel escalier. Les façades sur le passage et la cour seraient recomposées pour correspondre aux nouveaux aménagements, au prix d'un certain nombre de démolitions.

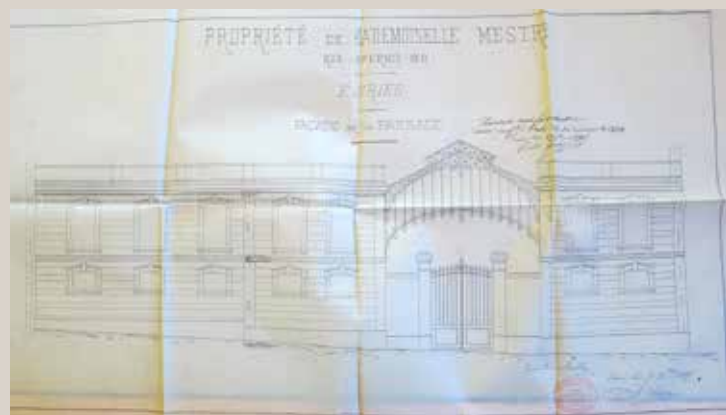
Les transformations proposées conduiraient à la disparition de structures porteuses – façades et charpentes – et du dessin des élévations d'origine. En outre, l'échelle de cet ancien commun évoluerait vers celle d'un petit immeuble.

DISCUSSION

La discussion porte sur la recevabilité d'un projet qui entraînerait la transformation complète d'un pavillon protégé au



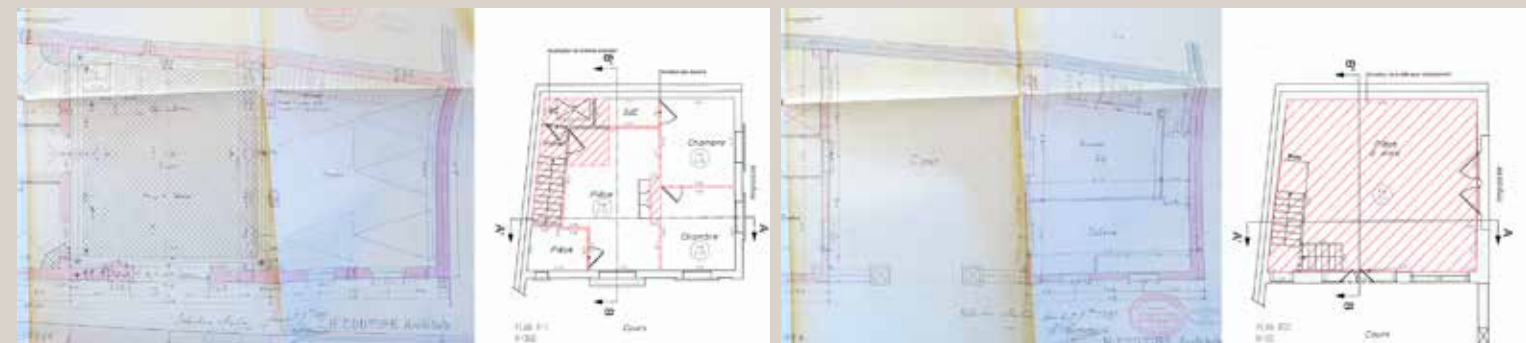
Extrait du plan local d'urbanisme.



Élévation dessinée par l'architecte Henri Couture en 1896 (Archives de Paris) en vue d'ajouter des remises à l'hôtel particulier de la rue Copernic.



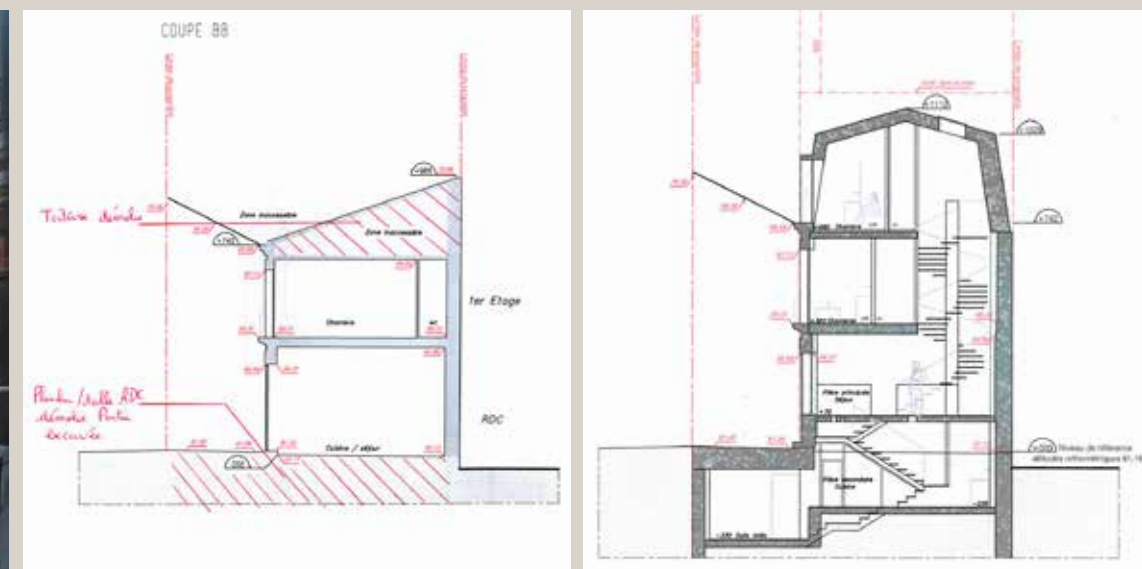
Vue actuelle des commons édifiés en 1896 sur l'impasse Kléber. Les percements du rez-de-chaussée ont été modifiés sur rue mais conservés sur cour.



Plan du rez-de-chaussée des commons en 1896 (Archives de Paris) et plan de démolitions du sol du rez-de-chaussée (© Raphaël Azalbert, architecte). Plan du 1^{er} étage en 1896 (Archives de Paris) et plan des démolitions projetées (© Raphaël Azalbert, architecte).



Vue actuelle de la façade en retour sur cour. Les percements seraient déplacés pour l'aménagement d'un logement.



Coupes montrant à gauche les démolitions (en rouge) et à droite les agrandissements en sous-sol et en combles (© Raphaël Azalbert, architecte).

plan local d'urbanisme de la ville de Paris.

Un membre remarque que l'adresse a évolué dans le temps du fait de la surélévation du pavillon de gauche, symétrique du premier. Le Président répond que, malgré cette modification, le charme de cette petite construction s'impose encore à nous. Un membre ajoute que ce bâtiment de commun est, par ailleurs, la dernière construction de la parcelle à être encore dans un état proche de celui d'origine. En ce qui concerne la demande de surélévation, un membre critique le dessin proposé par l'architecte, un autre soulignant que cette nouvelle toiture modifierait radicalement la perception du bâtiment. Le Président juge également cette demande incompatible avec l'inscription de l'adresse au PLU qui impose de conserver au bâtiment sa volumétrie d'origine. En ce qui concerne les ouvertures en façade, seule pourrait être admise l'ouverture de deux baies en rez-de-chaussée du côté de l'impasse, la porte sous linteau, percée aujourd'hui à cet emplacement, n'étant pas d'origine.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 février 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et de transformation d'un ancien bâtiment de communs, qui bénéficie par ailleurs d'une protection au titre du P.L.U.

La Commission s'oppose à l'adjonction au bâti d'un comble brisé et demande la conservation du garde-corps de toiture et des principales ouvertures de façade, ces éléments contribuant à l'harmonie générale des bâtiments, expressément visée comme l'une des raisons du classement en « Protection de la ville de Paris ».

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D³P⁴ 584 et VO¹¹ 795.

[26, RUE DE L'ÉCHIQUIER (10^E ARR.)]

Réhabilitation lourde de maisons antérieures à la Restauration

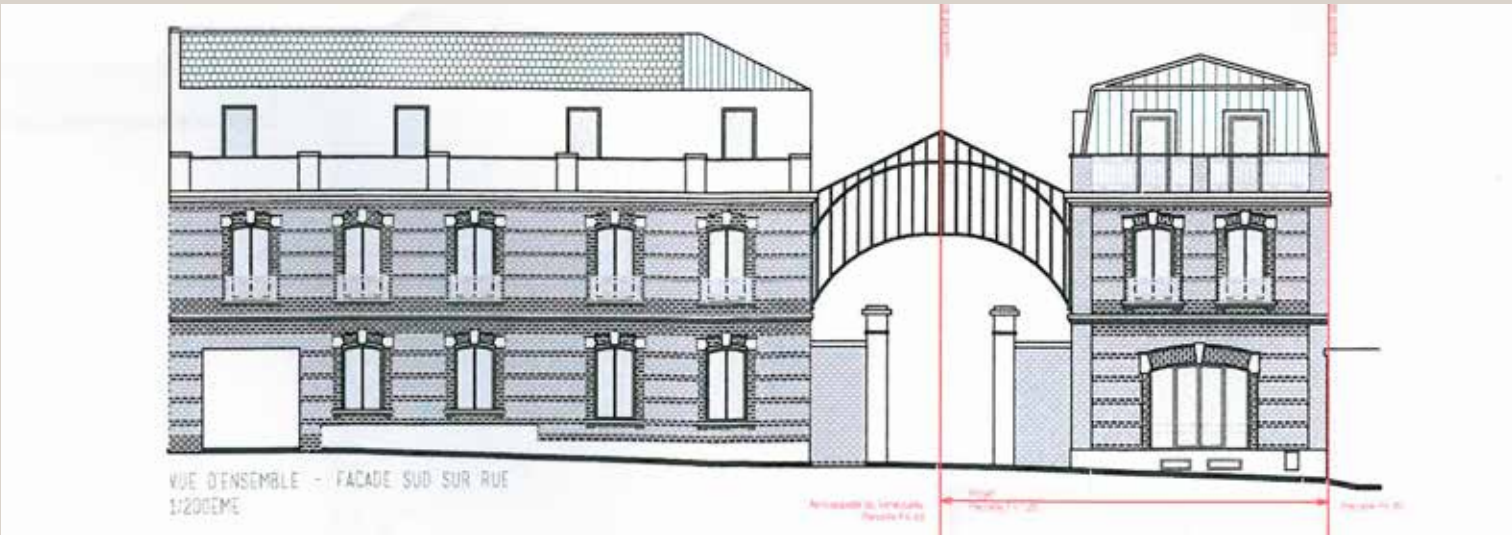
Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig
SIEMP
PC 075 110 14 V 0053
Dossier déposé le 23/12/2014
« Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation et de bureaux sur rue et cour avec ravalement de l'ensemble des façades, pose d'une isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, recréation de baies au R+1 sur cour, changement de destination des surfaces de bureaux en habitation aux 1^{er} et 2^e étages (11 logements créés), modification du volume de la toiture en vue de la création de surface de plancher au R+3 et suppression des lucarnes sur cour.
SHON supprimée : 49 m² ; SHON créée : 26 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.
« Maison à loyer de la fin du XVIII^e siècle, modifiée au XIX^e siècle (jumelle du n° 24). Façade sur rue composée de cinq travées et de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée. Baies fortement hiérarchisées. Appuis de fenêtre des deux premiers étages encore visibles à motif géométrique. Décor de façade enrichi vers 1840 (frontons des baies, persiennes). »

PRÉSENTATION

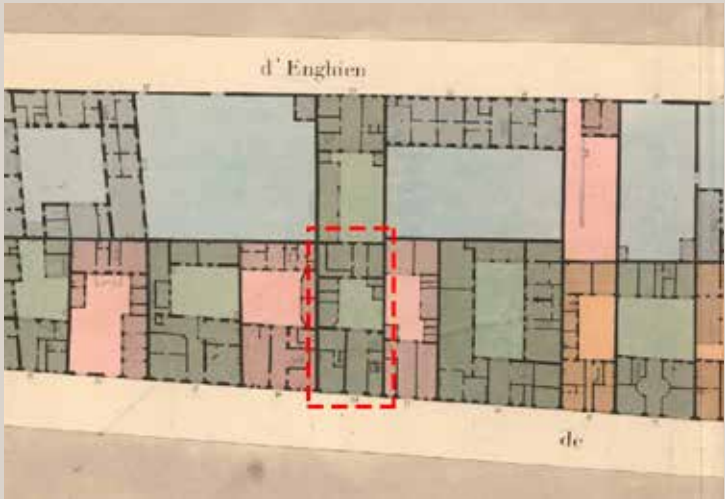
La vente par la communauté des Filles-Dieu de ses terrains du faubourg Poissonnière est l'occasion de spéculations foncières facilitées par cette institution qui projette elle-même, dès 1784, le percement de l'actuelle rue d'Enghien (« utile à la décoration de la ville de Paris et à la commodité



Élévations actuelle en haut et projetée en bas (© Raphaël Azalbert, architecte).



Extrait du plan local d'urbanisme.



Plan de Vasserot (Archives de Paris). Ce parcellaire résulte du lotissement des anciens terrains de la congrégation des Filles-Dieu sur lesquels la rue d'Enghien a été percée.



Vue actuelle de la façade sur rue, qui a été enrichie d'un nouveau décor en 1840.

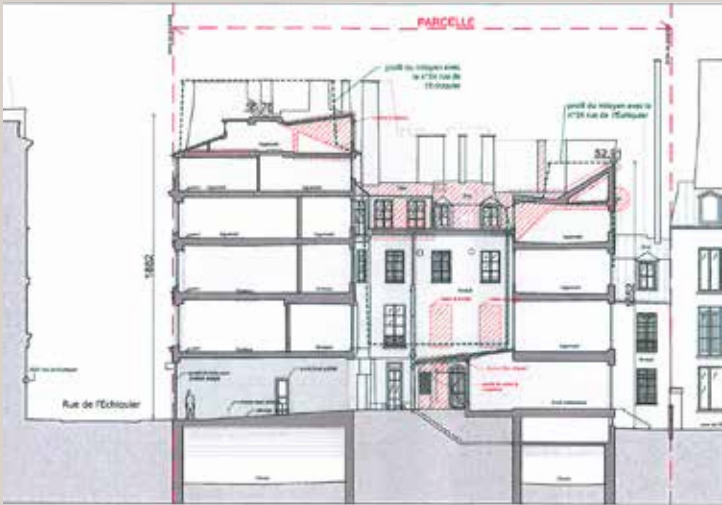
des citoyens » ainsi qu'à la desserte des parcelles vendues). Le marchand menuisier Jacques-Michel Quentin édifie dans ce contexte, rue de l'Échiquier, entre 1787 et 1811, une maison à loyer accompagnée, côté cour, d'une aile élevée sur la gauche et d'un bâtiment prenant le jour à l'arrière sur un terrain situé en contrebas qui rejoignait à l'époque la rue d'Enghien. L'ensemble sur cour est décrit comme une aile gauche, petit corps de bâtiment simple élevé sur caves, rez-de-chaussée et deux étages avec grenier, ainsi qu'un autre corps de bâtiment de même élévation que l'aile, avec une cave (dite grand cellier) et magasins.

Le XIX^e siècle n'a pas apporté de modifications structurelles à cet ensemble au sein duquel s'exerçait alors une activité de broderie à façon, mentionnée dans un calepin de 1862. Le même calepin décrit les bâtiments sur cour comme des constructions en pierre de taille. À la différence de la façade sur rue, ils n'ont pas reçu vers 1840 de décor sculpté et montrent encore aujourd'hui des maçonneries nues à larges trumeaux où l'on devine sous les badigeons (au moins pour l'immeuble de fond) quelques assises de pierre. La façade arrière du bâtiment présente, sous la corniche, des paires de consoles dont le dessin remonte aux dernières années

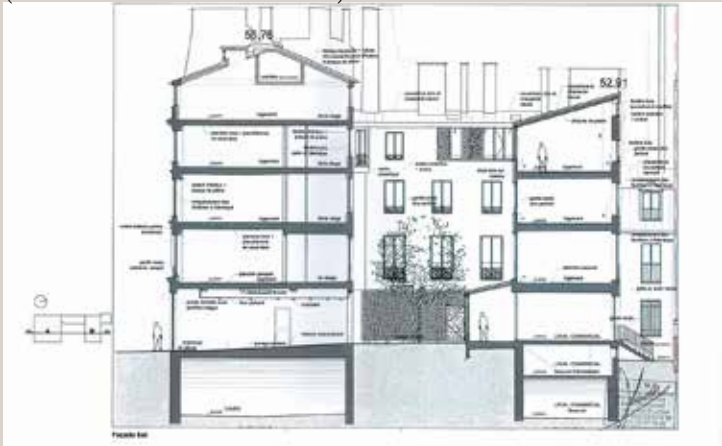
du XVIII^e siècle (ce détail donne à penser qu'il pourrait s'agir de l'ancienne façade principale de l'immeuble lorsque celui-ci communiquait avec la rue d'Enghien). La charpente, partiellement visible, est ancienne et suggère que la toiture d'origine pourrait avoir subsisté. À l'intérieur, les décors du XIX^e siècle sont très endommagés. Les quelques fenêtres anciennes toujours présentes n'ont fait l'objet d'aucun repérage systématique. L'aile sur cour présente de son côté une élévation comparable quant au dessin et aux matériaux. Au rez-de-chaussée, deux colonnes doriques adossées, reposant sur dés de pierre encadrent l'entrée d'un ancien atelier. Un projet de réhabilitation annonce la redistribution des surfaces pour y rétablir des appartements ainsi que la surélévation du bâtiment sur cour pour créer un étage carré à la place du comble. Une isolation thermique générale est prévue qui serait placée à l'intérieur du bâtiment sur rue (qui seul est mentionné par la motivation PVP, faute sans doute d'avoir pu pénétrer à l'époque dans la cour) et à l'extérieur pour les bâtiments sur cour. Ces travaux seraient complétés par le remplacement des fenêtres. Un des deux escaliers serait conservé, l'autre, situé dans l'aile, étant modifié. Le DHAAP avait demandé au maître d'ouvrage la réalisa-



Vue actuelle du rez-de-chaussée de l'aile sur cour montrant, entre les colonnes, l'entrée d'un ancien atelier. Cette aile serait isolée par l'extérieur.



Coupe longitudinale existante montrant en rouge les démolitions (© Verdier + Rebière architectes).



Coupe longitudinale projetée (© Verdier + Rebière architectes).



Façade actuelle du bâtiment sur cour.



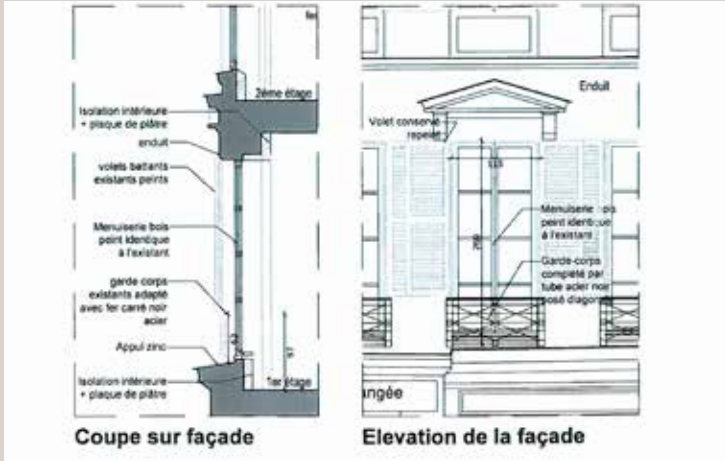
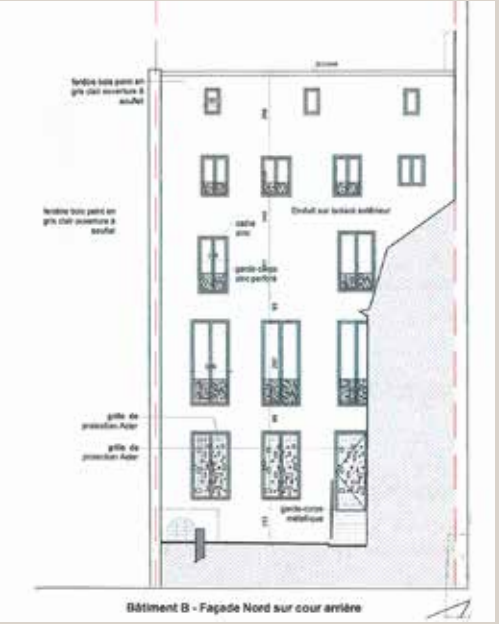
Élévations existante, à gauche, et projetée, à droite (© Verdier + Rebière architectes). Le comble serait rehaussé et la façade serait isolée par l'extérieur.



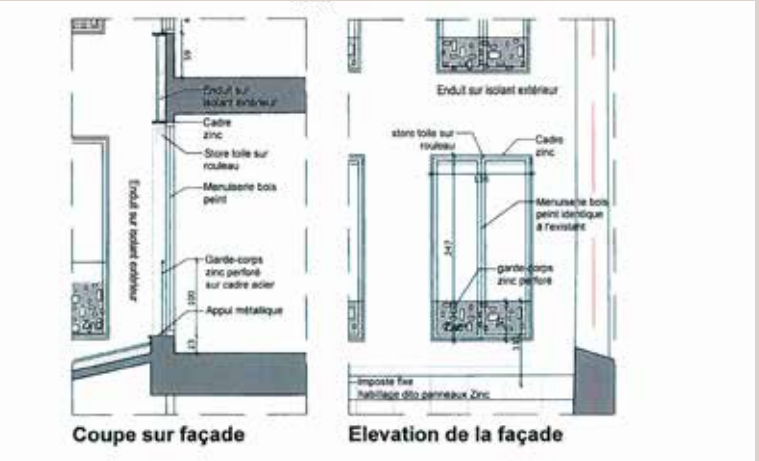
Détail de la façade nord actuelle du bâtiment sur cour.



Élévations existante, à gauche, et projetée, à droite (© Verdier + Rebière architectes). Le traitement serait le même que sur la façade sud.



Détail de la mise en œuvre de l'isolant intérieur et des nouvelles fenêtres en façade sur rue (© Verdier + Rebière architectes).



Détail de la mise en œuvre de l'isolant intérieur et des nouvelles fenêtres en façades sur cour (© Verdier + Rebière architectes). Ces dernières seraient isolées par l'extérieur.

tion d’une étude historique destinée à documenter et à guider l’intervention mais il n’a pas été entendu.

DISCUSSION

La discussion porte sur l’absence d’une véritable connaissance historique des immeubles qui permettrait de juger de la pertinence du projet au regard de la dimension patrimoniale de l’adresse. Les membres contestent le bien-fondé des interventions proposées sans une identification préalable des matériaux constructifs. La destruction d’éléments de charpente liée au surhaussement des combles ainsi que l’élargissement d’un certain nombre de fenêtres sont également contestés. Le projet d’une isolation par l’extérieur des immeubles sur cour est critiqué pour la même raison et la destruction d’éléments de modénature anciens est jugée irrecevable par voie de conséquence.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 février 2015, à l’Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation d’un en-

semble de bâtiments sur rue et cour et de pose d’une isolation thermique. La Commission s’interroge sur la pertinence des surélévations prévues au niveau des combles, qui porteraient atteinte aux structures d’origine et critique le projet d’isolation par l’extérieur envisagé pour les immeubles sur cour qui entraînerait la disparition des modénatures existantes et un risque de pourrissement des planchers de bois. Informée par la direction de l’urbanisme que le projet est appelé à évoluer, la Commission renvoie son examen à une prochaine séance et préconise, afin d’orienter les futurs choix techniques, la réalisation d’une étude historique et archéologique du bâti.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : CP/F/31/77/16, MC/ET/CXIV/48 (14 mars 1811) et MC/ET/XLI/813 (27 mars 1813).
- Archives de Paris : D1P4 370, DQ18 153 et PP/11950/A.
- Étienne Pascal, *Le faubourg Poissonnière. Architecture, élégance et décor*, Paris, DAAVP, 1986.

[193-199, RUE MARCADET (18^E ARR.)]

Surélévation d’une polyclinique de style Art Déco

Pétitionnaire : M. SITBON, Gérard
SOCIETE IMMOBILIERE MARCADET - SIMART
PC 075 118 14 V 0072
Dossier déposé le 23/12/2014
« Restructuration d’une clinique transformée en maison de retraite de 95 lits, sur rues et cour, de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol, avec démolition et reconstruction de tous les planchers, surélévation de 2 étages de la partie en R+2 côté cour et de 4 étages de la partie en R+1 côté rue, végétalisation des toitures-terrasses, démolition partielle du sol de la cour pour création de 2 patios et ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures.
SHON supprimée : 3162 m² ; SHON créée : 4 912 m² ; surface du terrain : 1 388 m². »

PROTECTION

« Fondation Mathilde et Henri de Rothschild, polyclinique

fondée en 1902, édifiée par Henri-Paul Nénot, puis agrandie et modernisée en 1929 par les architectes Dresse et Oudin. L’obligation de conservation d’une partie des bâtiments existants, a conduit Dresse et Oudin à un désaxement des baies des façades imperceptible depuis la rue. Les architectes ont choisi pour revêtement le stuc-pierre pour la façade principale et le ciment-pierre pour les façades sur cour, chacune étant rehaussée de frises en grès flammé. »

PRÉSENTATION

À l’initiative de Henri de Rothschild, Henri-Paul Nénot construit, en 1902, au n° 192 de la rue Marcadet, une première clinique, élevée d’un simple étage sur rue. L’établissement est reconstruit en 1927, après acquisition de la parcelle voisine. Les architectes Alexis Dresse et Léon Oudin conçoivent alors un long bâtiment absorbant la construction initiale. La façade de ce nouvel équipement étire deux



Vue actuelle d’un appartement sur rue.



Détail d’une fenêtre du bâtiment cour.



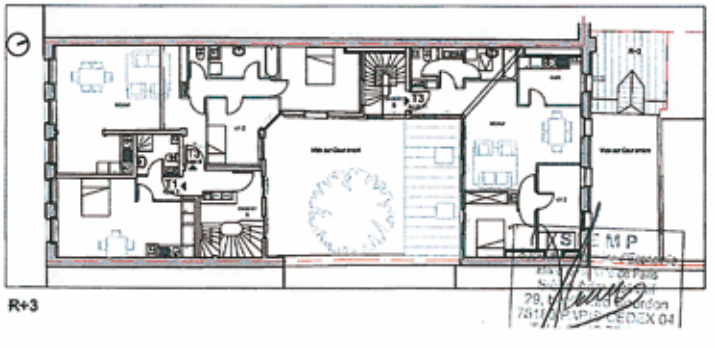
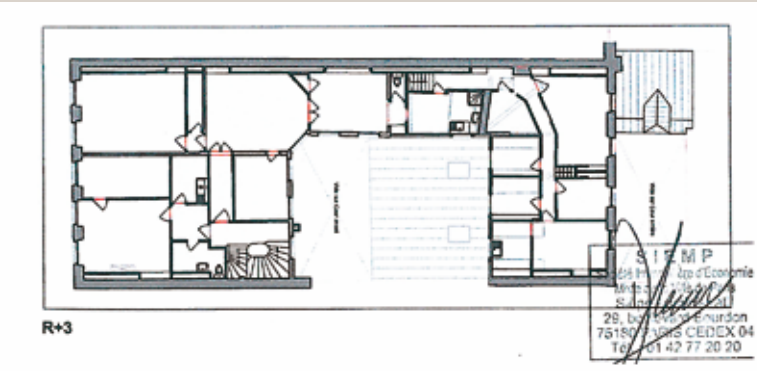
Vue de la dernière volée de l’escalier de l’aile en retour qui serait remplacée.



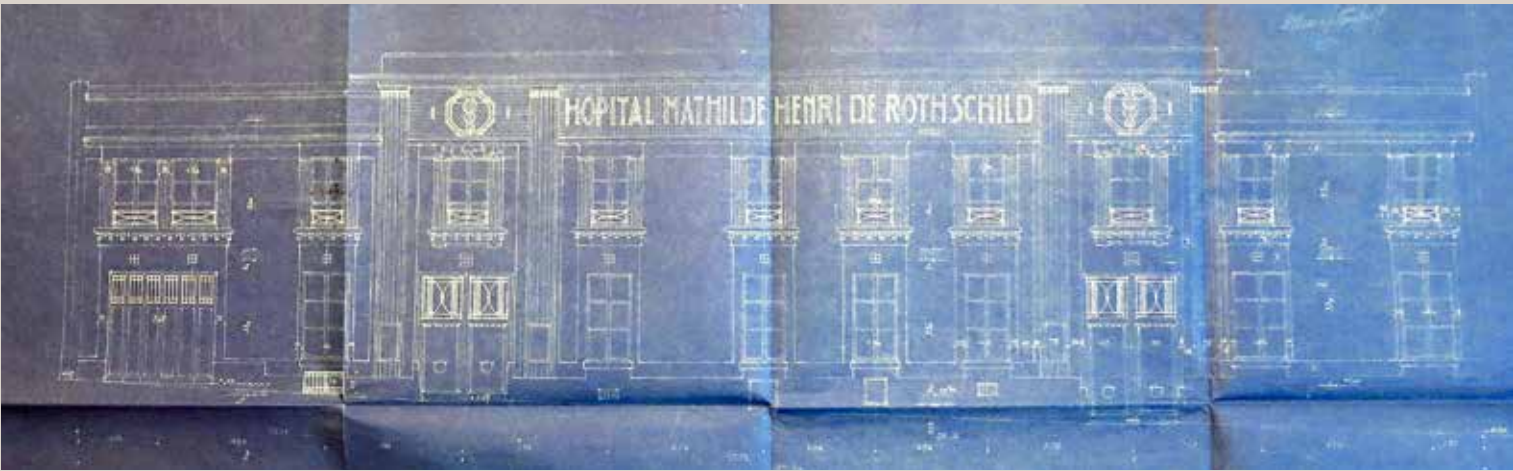
Extrait du plan local d’urbanisme.



Vue du premier hôpital de Rothschild, avant son agrandissement dans les années 1930.



Plans existant, à gauche, et projeté, à droite, du troisième étage (© Verdier + Rebière architectes).



Élévation de la façade principale sur la rue Marcadet, dessin d’Alexis Dresse et Léon Oudin, architectes, 1927 (Archives de Paris).

ails de part et d'autre d'un corps central rythmé d'un ordre colossal composé de pilastres cannelés. Ces pilastres papyriformes, soutenant une forte corniche, délimitent des cartouches où se lisent les noms des donateurs et encadrent les accès à la cour. Les ailes intérieures – celle de droite a été surélevée – accueillent les chambres, tandis qu'en fond de parcelle, un encorbellement bombé qui abrite la salle d'opération, se détache au deuxième étage. Une longue corniche dotée d'un soffite à caissons, qui fait écho au style antiquisant de la façade rue, couronne l'élévation dont elle épouse la forme. La cour est traitée avec une sobriété adoucie par la présence d'une frise de céramique qui court en continue sur les trumeaux du rez-de-chaussée et se prolonge sous les porches.

L'ensemble a connu quelques aménagements de détail tout en conservant ses dispositions générales, son usage hospitalier et son échelle. Son fonctionnement a évolué avec le déplacement au sous-sol des salles d'opération au nombre de quatre aujourd'hui. Les étages continuent d'accueillir les chambres des malades.

Le projet de densification envisage la démolition de l'ensemble des bâtiments à l'exception des façades dont les percements seraient cependant modifiés. Quatre étages,

dont deux en retrait, seraient ajoutés sur la rue et revêtus de panneaux de verre d'un ton pierre. Les constructions sur cour seraient également surélevées, tandis qu'une salle de restaurant serait aménagée sous la cour entraînant l'agrandissement du sous-sol.

DISCUSSION

La discussion porte sur la surélévation massive des bâtiments prévue par le projet, alors que l'adresse est protégée « Ville de Paris ».

Le projet, qui comporte également la démolition des structures intérieures des différents bâtiments, est jugée irrecevable par un membre qui souligne, par ailleurs, le peu de crédibilité technique d'une opération de surélévation de cette ampleur. D'autres membres demandent, qu'en cas de négociation, le refus de surélever porte en priorité sur le bâtiment sur rue, les bâtiments sur cour étant d'un intérêt plus secondaire (à l'exception toutefois de l'encorbellement du bâtiment de fond). Le Président indique que, selon lui, la protection au PLU semble porter principalement sur la façade principale et qu'il n'est pas certain que les bâtiments soient protégés en totalité.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 février 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et de surélévation d'une clinique fondée par Mathilde et Henri de Rothschild, qui bénéficie d'une protection au titre du P.L.U.

Au vu de cette protection et constatant la qualité d'écriture du corps de bâti sur rue, la Commission s'oppose à sa surélévation et demande qu'il soit conservé dans son état actuel. La Commission demande par ailleurs que la surélévation des corps de bâti sur cour soit revue dans un sens plus respectueux de la composition d'ensemble issue de la reconstruction de 1927, dont elle estime que le dessin, en grande partie de qualité, est resté cohérent malgré la surélévation d'une des ailes.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO²¹ 2039, VO¹³ 178 et 1534W 255.
- Paul Chemetov, Marie-Jeanne Dumont et Bernard Marrey, *Paris-Banlieue 1919-1939 : architectures domestiques*, Paris, Dunod, 1989.
- Pauline Prevost-Marcilhacy, *Les Rothschild bâtisseurs et mécènes*, Paris, Flammarion, 1995.



Insertion projetée (© Thomas Vajda architectes). Deux niveaux seraient ajoutés à l'aplomb de la façade et deux autres en retrait.



Vue actuelle de la façade sur la rue Marcadet.



Détail du décor de la façade sur rue.



Détail de serrurerie de la grille du porche.



Vue actuelle de l'avant-corps dans la cour. L'encorbellement bombé accueillait l'ancienne salle d'opération.



Vue actuelle depuis le fond de la parcelle vers le porche d'entrée et la rue Marcadet. L'aile sud a été surélevée à une date indéterminée.



Détail du décor de céramique sur cour.



Vue actuelle de l'un des escaliers.



Vue actuelle du revers de l'immeuble sur rue. À droite, la baie d'un ancien porche condamné.

[30, RUE D'ENGHIEN (10^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Réhabilitation lourde d'un ensemble de la Monarchie de Juillet

Pét. : M. VOGEL, Ludwig

SA SIEMP

PC 075 110 14 V 0051

Dossier déposé le 12/12/2014

« Réhabilitation d'un ensemble immobilier à usage d'habitation, de bureau et de commerce, à rez-de-chaussée, 2, 4 et 6 étages + combles, sur 1 niveau de sous-sol, sur rue, cour et courette, avec changement de destination des bureaux en commerce et en habitation (3 logements créés et 14 réhabilités dont 7 sociaux), et transformation d'habitation en commerce et de caves en remplacement de réserves commerciales, modification des liaisons verticales, démolition des 2 appentis à rez-de-chaussée sur cour et des mezzanines dans le volume du sous-sol, création de lucarnes en toiture côté cour, modification des devantures, remplacement et

modification des menuiseries extérieures, ravalement avec dépose des oriel en façade sur cour et pose d'une isolation thermique par l'extérieur et végétalisation de la toiture-terrasse sur cour.

SHON supprimée : 242 m² ; SHON créée : 71 m² ; surface du terrain : 495 m² ».

PROTECTION

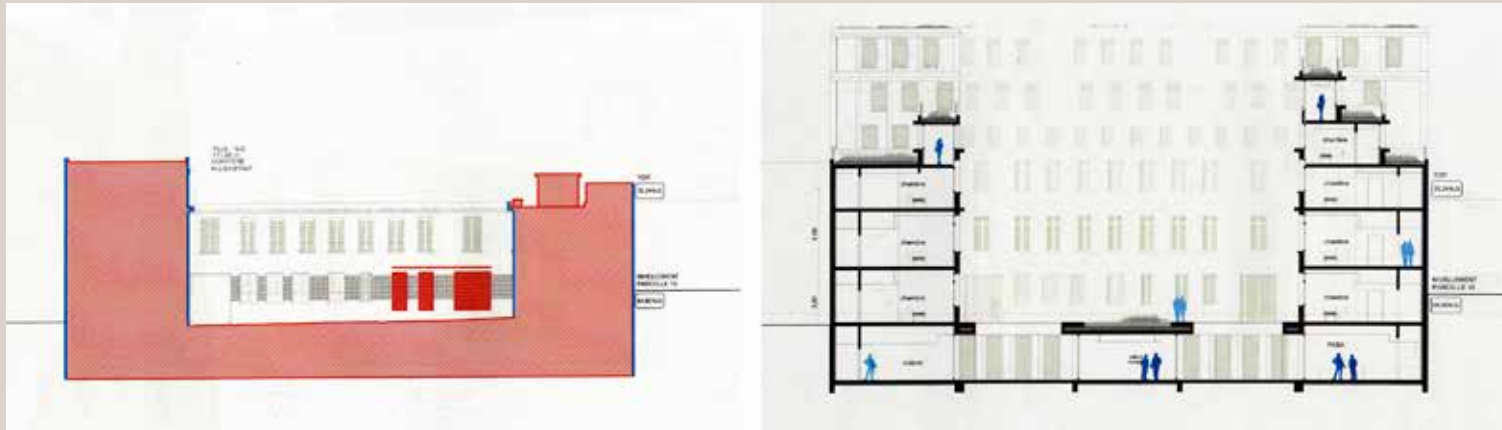
Aucune.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 12 juillet 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...), sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de réhabilitation lourde d'un ensemble de la Monarchie de Juillet.



À gauche, plan de démolitions du rez-de-chaussée. Les façades seraient conservées mais certains de leurs percements déplacés.
À droite, plan du rez-de-chaussée projeté (© Thomas Vajda architectes).



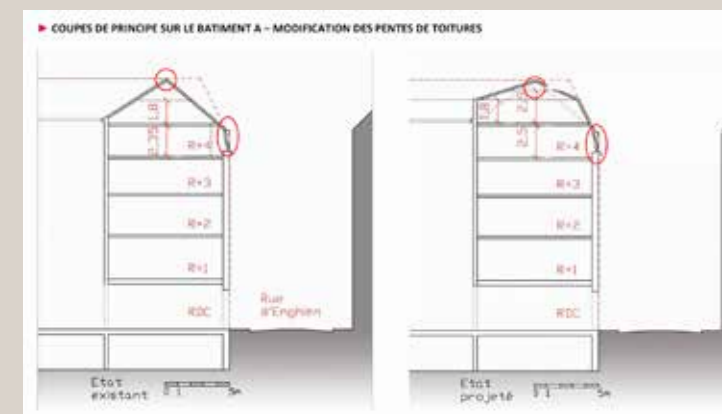
À gauche, coupe transversale montrant le revers du bâtiment sur rue. En rouge, les démolitions projetées.
À droite, coupe transversale projetée (© Thomas Vajda architectes). Un sous-sol général serait aménagé.



À gauche, élévation existante sur la rue Marcadet montrant en rouge les démolitions projetées.
À droite, élévation projetée sur rue (© Thomas Vajda architectes).

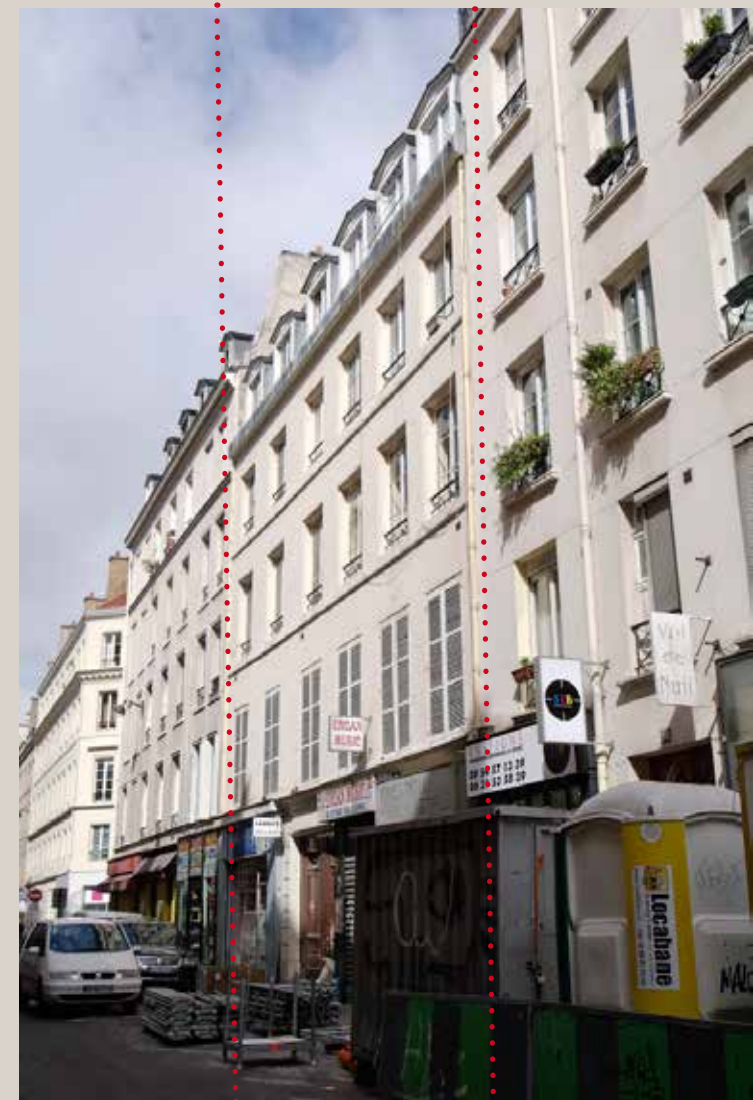


Extrait du plan local d'urbanisme.



Ci-dessus : coupes existante, à gauche, et de principe, à droite, montrant le redressement de comble prévu côté rue (© BoCaL'architecture).

Ci-contre : vue actuelle du bâtiment sur rue.



La Commission a demandé un meilleur respect des dispositions intérieures du bâtiment sur rue, en particulier la conservation de son escalier, et des éléments d'origine remarquables (cheminées, parquets, menuiseries, boiseries...) (BMO du 17 août 2012). »

PRÉSENTATION

L'ensemble a été construit sous la Monarchie de Juillet dans le quartier du faubourg Poissonnière, qui en dehors de la construction d'un niveau de sous-sol et un ravalement de la façade principale n'a subi qu'assez peu de modifications. La volumétrie, les circulations et la distribution intérieure sont identiques à celles d'origine.

Dans la continuité des éléments présentés en faisabilité, la demande consiste à transformer cet ensemble immobilier pour faire une opération de logement social avec mise aux normes du Plan climat de Paris et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Conformément au vœu de la CVP, l'escalier a été conservé. Le projet s'appuie néanmoins sur le remaniement des dis-

tributions intérieures et le changement complet des menuiseries. Ces orientations, assorties d'une isolation thermique intérieure côté rue entraînant la disparition des décors, modifieraient de manière assez conséquente la configuration actuelle des lieux. Le projet propose par ailleurs le redressement du comble du bâtiment principal avec la transformation du brisis actuel en étage carré, ce qui visuellement correspond à une surélévation. Côté cour, il est prévu de mettre en place une isolation thermique extérieure complétée par un enduit à la chaux. La modénature existante serait refaite à l'identique alors que l'oriel existant – extrêmement dégradé – serait démoli au profit d'une écriture plus contemporaine.

DISCUSSION

Un membre, tout en comprenant l'intérêt fonctionnel de la surélévation, s'étonne de la mise en œuvre d'un faux étage carré à la place d'un comble double brisé. Il lui est indiqué que ce choix a été fait pour tenir compte du précédent vœu de la Commission. À une question du Président portant sur les moulures encore présentes dans les pièces intérieures, la

représentante de la SIEMP répond qu'elles seront préservées au maximum, sauf lorsque les pièces seront coupées pour répondre à la nouvelle distribution intérieure.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 février 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier de la Monarchie de Juillet.

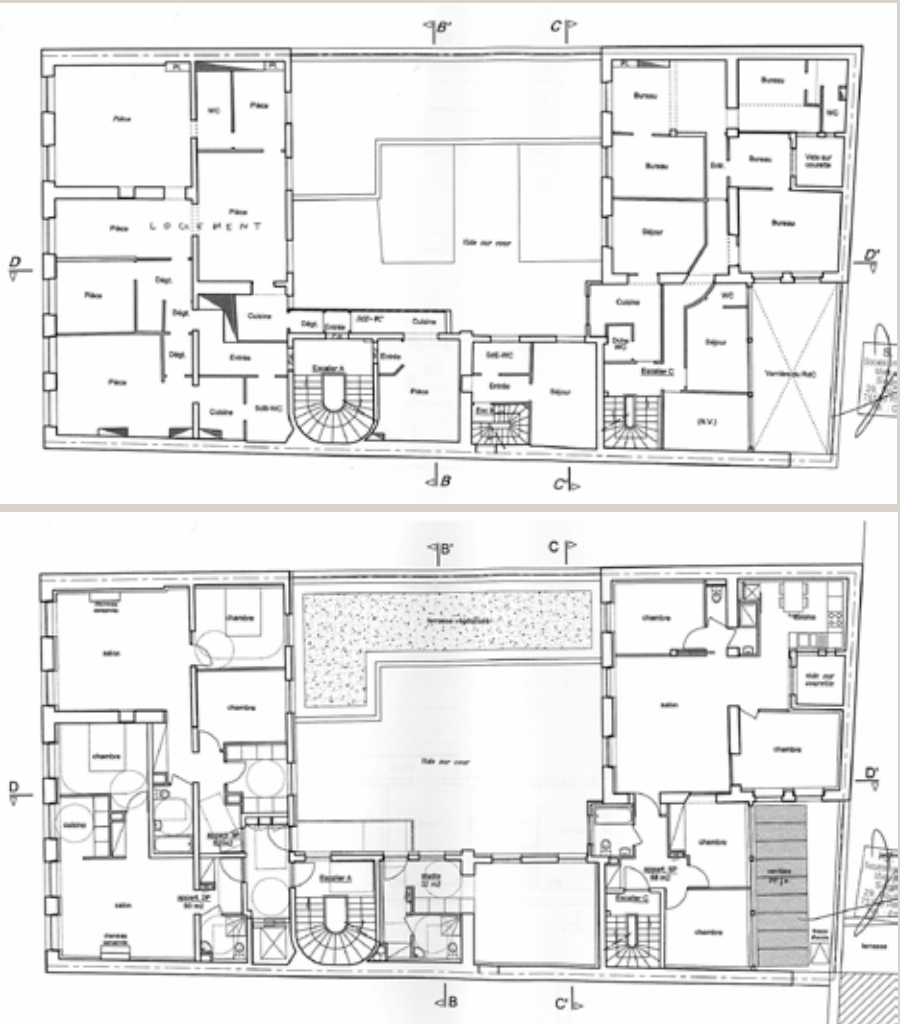
Au vu des éléments qui lui sont présentés, la Commission lève le vœu émis lors de la séance du 12 juillet 2012 qui demandait un meilleur respect des dispositions du bâtiment sur rue, en particulier la conservation de son escalier et des éléments d'origine remarquables (cheminées, parquets, menuiseries, boiseries).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D¹P⁴ 381 et VO³² 214.
- Pascal Étienne, *Le faubourg Poissonnière. Architecture, élégance et décor*, Paris, DAAVP, 1986.



De haut en bas : élévations existante et projetée sur la rue d'Enghien (© BoCaL'architecture).

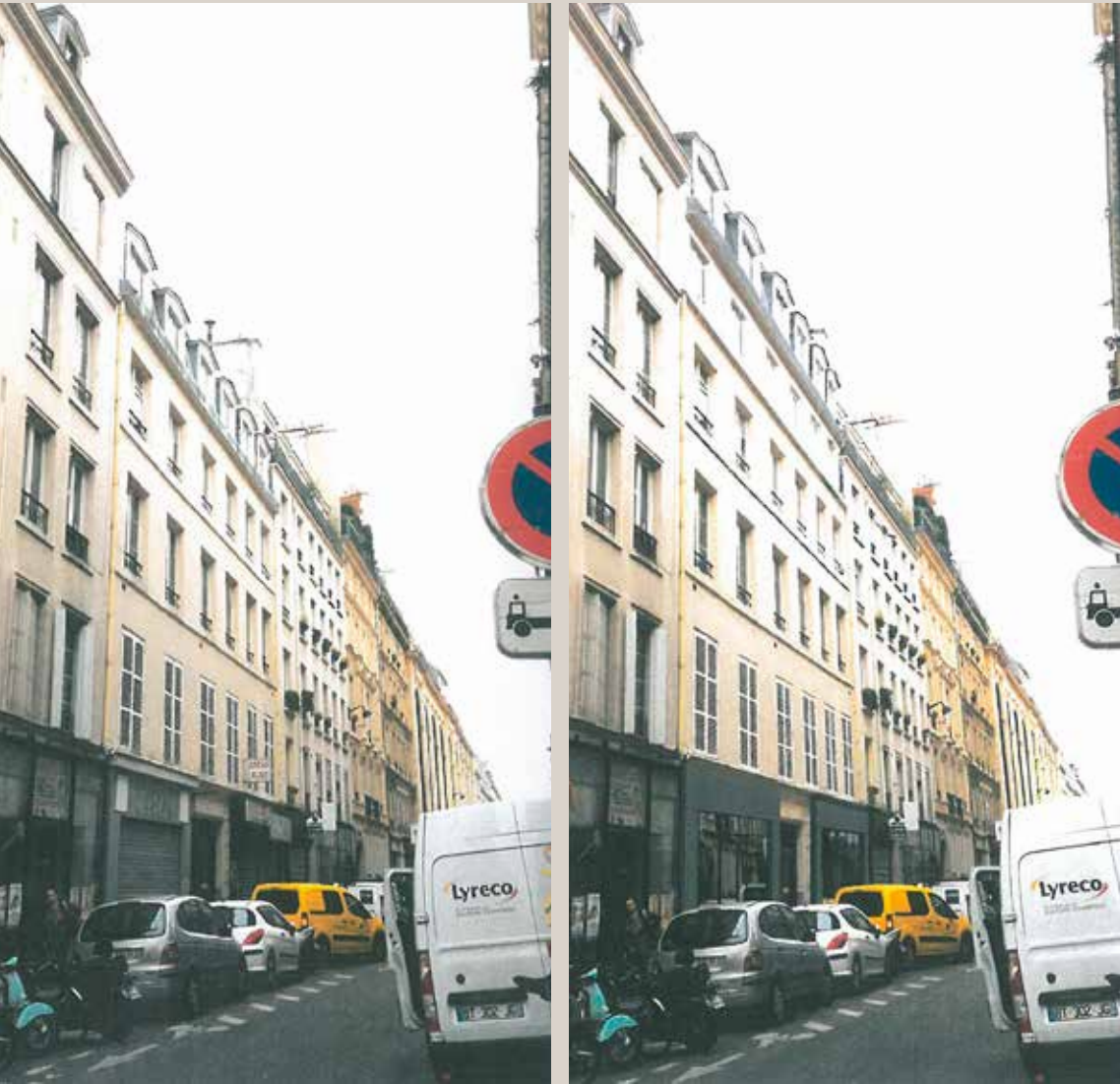


De haut en bas : plans du R+1 existant et projeté montrant la conservation de l'escalier principal ainsi que la modification des distributions intérieures du bâtiment sur rue (© BoCaL'architecture).

Ci-dessus, de haut en bas : vues perspectives sur cour du bâtiment principal et de l'aile en retour, état existant et état projeté (© BoCaL'architecture).

L'oriel existant serait démoli, les combles rehaussés et des lucarnes ajoutées. Le traitement architectural de ces dernières varieraient selon leur emplacement. Le traitement du bâtiment principal ferait référence à l'existant alors que l'aile en retour bénéficierait d'une écriture contemporaine.

Ci-contre, de gauche à droite : vues perspectives montrant l'état existant et l'état projeté (© BoCaL'architecture). Le brisis actuel serait transformé en étage carré, correspondant visuellement à une surélévation.



[DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL]



133, BOULEVARD DIDEROT (12^E ARR.)

Pétitionnaire : M. KARMITZ, Nathanaël - MK2 VISION
 PC 075 112 14 V 0045
 Dossier déposé le 17/11/2014
 « Construction d'un hôtel de tourisme de R+7 étages sur 2 niveaux de sous-sol après démolition totale d'un bâtiment de R+3 étages à usage de cinéma et changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée en fond de parcelle.
 SHON supprimée : 642 m² ; SHON créée : 1 666 m². »



120-124, RUE DE SAUSSURE ET 37-39, RUE MARIE-GEORGES PICQUART (17^E ARR.)

Pétitionnaire : M. SEVEN, Alain
 DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT
 PD 075 117 14 V 0007
 Dossier déposé le 27/11/2014
 « Démolition totale d'un établissement scolaire.
 SHON démolie : 1 106 m². »



32-34, AVENUE DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT (18^E ARR.)

Pétitionnaire : Mme SCHWOERER, Hélène
 PARIS HABITAT
 PD 075 118 14 V 0007
 Dossier déposé le 02/12/2014
 « Démolition d'une tour d'habitation. »

[DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL]



8-12, PASSAGE DE CRIMÉE (19^E ARR.)

Pétitionnaire : M. GIGLIOTTI, Joseph
 SCCV LES TERRASSES DE PARIS
 PC 075 119 14 V 0044
 Dossier déposé le 24/10/2014
 « Construction d'un immeuble d'habitation de R+3 étages sur un niveau de sous-sol (23 logements créés) après démolition totale d'un entrepôt.
 SHON supprimée : 1924 m² ; SHON créée : 1 222 m². »



23, RUE DE MEAUX (19^E ARR.)

Pétitionnaire : Mme BRODOVITCH, Céline
 SOREQA
 PD 075 119 14 V 0009
 Dossier déposé le 29/12/2014
 « Démolition d'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation et de commerce.
 SHON supprimée : 1 504 m². »

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Edwige Lesage
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris